

## RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Le programme opérationnel FSE 2014-2020 au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour la région « Ile de La Réunion » en France a été approuvé par décision de la Commission Européenne le 12 décembre 2014. Est allouée à La Réunion une dotation financière globale de 516 843 939 € au titre de la catégorie des régions moins développées.

Le Comité de suivi du 30 avril 2015 a validé les critères de sélection des opérations, permettant la mise en ligne des fiches action et des appels à projets qui lui sont liées ainsi que l'instruction des opérations. L'examen des opérations par le Comité Local de Suivi (CLS), suivi de leur programmation par l'Autorité de gestion, a débuté le 2 juillet 2015. Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016 donne les informations clés sur la réalisation programme. Il répond aux exigences de forme et de contenu définies par le règlement d'exécution (UE) 2015/207 de la Commission du 20 janvier 2015.

### Rappel de la structure du PO FSE 2014-2020

Le PO FSE est organisé en 4 axes prioritaires qui mobilisent 3 objectifs thématiques de la stratégie UE 2020.

| Axes prioritaires  | Priorités d'investissements                                  | Objectifs spécifiques   | Montants FSE (M€) |
|--|--|---|-------------------|
| <b>Axe 1 : favoriser le développement d'une société de la connaissance compétitive et innovante</b>                                  | <b>OT 10</b><br>FSE c, i<br>FSE c,iii                        | OS 1.1 : Prévenir les sorties prématurées du système scolaire<br>OS 1.2 : Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité   | 162.294           |
| <b>Axe 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité</b>                                    | <b>OT 8</b><br>FSE a,i<br>FSE a,ii<br>FSE a, iii<br>FSE a, v | OS 2.1 : Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi , y compris les départs en mobilité<br>OS 2.2 : Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi<br>OS 2.3 : Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois.<br>OS 3.3 : Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi | 237.637           |
| <b>Axe 3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics</b> | <b>OT 9</b><br>FSE b i                                       | OS 3.1 : Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion.  | 100.786           |
| <b>Axe 4 : Assistance technique</b>  |  |   | 16.127            |
|  |  | <b>Total ...</b>  | <b>516.844</b>    |

| Axe prioritaire | Financement total prévu | Taux de cofinancement | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées | Montant FSE des opérations sélectionnées pour un soutien | Nombre d'opérations sélectionnées | Dépenses totales éligibles supportées et payées par les bénéficiaires et certifiées à la Commission |
|-----------------|-------------------------|-----------------------|--|---|--|-----------------------------------|---|
| 1               | 202 867 500,00          | 80%                   | 63 254 819,06  | 31,18%  | 50 603 855,18  | 45                                | -   |
| 2               | 297 046 250,00          | 69%                   | 62 979 407,69  | 21,20%  | 49 767 865,51  | 44                                | -   |
| 3               | 125 982 500,00          | 80%                   | 9 377 415,03   | 7,44%   | 7 501 933,07   | 22                                | -   |
| 4               | 18 972 870,00           |                       | -  | 0,00%   | -  | -                                 | -   |
| <b>Total</b>    | <b>644 869 120,00</b>   |                       | <b>135 611 641,78</b>  | <b>21,03%</b>   | <b>107 873 653,76</b>                                    | <b>111</b>                        | <b>-</b>  |

## Etat d'avancement par axe prioritaire

Sont présentés ci-dessous uniquement les axes et objectifs spécifiques (OS) pour lesquels des opérations ont été programmées au 31/12/2016.

### Axe prioritaire 1 : Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante.

L'axe prioritaire n°1 « Favoriser le développement d'une société de la connaissance, compétitive et innovante » contribue à l'OT 10 et aux priorités d'investissement 10,i et 10,iii.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à :

- Augmenter le nombre de jeunes maintenus dans le circuit scolaire par des interventions préventives dans le réinvestissement dans les apprentissages ou dans une voie préprofessionnelle et l'acquisition du socle commun des connaissances et des compétences, dont les compétences civiques.
- Obtenir une population active plus qualifiée et à l'employabilité améliorée.

Dans ce cadre, les interventions du FSE répondent à deux objectifs spécifiques :

- Prévenir les sorties prématurées du système scolaire (OS 1.1)
- Augmenter les compétences de la population la plus éloignée du marché de l'emploi pour en favoriser l'employabilité (OS 1.2)

45 opérations de cet axe ont été programmées sur les mesures suivantes :

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire
- Cité des métiers
- Formations favorisant l'émergence des pôles d'excellence et l'accompagnement des grands projets
- Accompagner le développement du secteur sanitaire, social et médico-social par la formation
- Soutenir les formations initiales aux métiers agricoles et de la mer
- Développer l'ingénierie et les missions d'analyse dans une logique d'offre de formations tout au long de la vie
- Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi
- Formation professionnelle des adultes
- Plan anglais
- Formations dans le secteur agricole, les filières adossées et la foresterie

## **Axe prioritaire 2 : Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité.**

L'axe prioritaire n°2 « Soutenir l'accès à l'emploi par le développement des compétences et de la mobilité » contribue à l'OT 8 et aux priorités d'investissement 8,i et 8,ii, 8,iii et 8,v.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à :

- Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi par l'accroissement des compétences dans les domaines d'activité porteurs et les actions d'insertion dans une optique d'intégration directe dans un emploi ou d'un accès à une formation.
- Augmenter le nombre de départs en mobilité formative ou d'emploi.
- Augmenter les recrutements de jeunes en contrat d'apprentissage sur des secteurs adaptés au contexte économique local.
- Augmenter le nombre de jeunes repérés par les services de suivi et d'appui et bénéficiant d'un accompagnement renforcé.
- Créer de nouveaux employeurs et de nouveaux emplois en renforçant la dynamique entrepreneuriale par l'appui à la création de nouvelles entreprises, de nouvelles formes d'entrepreneuriat et en favorisant la consolidation, la reprise, et la transmission des entreprises existantes.
- Améliorer la compétitivité des actifs en facilitant le maintien en emploi par l'apport d'une formation tout au long de la vie.

Dans le cadre de l'axe 2, les interventions soutenues par le FSE visent ainsi quatre objectifs spécifiques :

- Augmenter le nombre de personnes mises en parcours vers l'emploi, y compris les départs en mobilité (OS 2.1)
- Augmenter le nombre de jeunes mis en parcours vers l'emploi (OS 2.2)
- Augmenter et pérenniser les créations d'entreprises dans un objectif de création d'emplois (OS 2.3)
- Augmenter les compétences des actifs dans un objectif de maintien en emploi (OS 2.4)

44 opérations de cet axe ont été programmées sur les mesures suivantes :

- Favoriser les actions axées vers l'employabilité
- Mobilité des demandeurs d'emploi
- Dispositif de la Deuxième Chance
- Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage
- Soutenir et accompagner la création, la reprise et le développement d'activités et le développement de l'entrepreneuriat de l'économie sociale et solidaire
- Soutenir la GPEC et anticiper les mutations économiques
- Soutenir la formation des actifs

## **Axe prioritaire 3 : Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics.**

L'axe prioritaire n°3 « Favoriser l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en renforçant la formation et l'accompagnement des publics » contribue à l'OT 9 et à la priorité d'investissement 9,i.

Avec le concours d'Union européenne, le territoire cherche dans cet axe à augmenter le nombre de personnes mobilisées dans un parcours d'insertion.

Dans le cadre de l'axe 3, les interventions soutenues par le FSE viseront l'objectif spécifique suivant: Accroître le nombre de personnes inscrites dans un processus d'insertion (OS 3.1).

22 opérations de cet axe ont été programmées sur les mesures suivantes :

- Mesure d'accompagnement, vecteur d'égalité des chances
- Actions de lutte contre l'illettrisme

- Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement
- P L I E
- Accompagnement de public en grandes difficultés
- Egalité entre les femmes et les hommes, conciliation de la vie professionnelle et privée et insertion des femmes éloignées de l'emploi
- Favoriser la mixité et l'égalité des sexes et lutter contre toute forme de discrimination